



INFORMATION SALAIRES

Au travers des comptes rendus des RPN relatives aux salaires, chacun a pu constater le mépris de la Tutelle vis-à-vis des agents des Organismes de Sécurité Sociale.

Alors que depuis plus de 10 ans nous subissons le gel de la valeur du point et que l'inflation que nous connaissons actuellement revêt d'un caractère inédit depuis 1985, le Gouvernement a interdit toute négociation sur l'augmentation de la valeur du point.

À aucun moment les demandes des Fédérations n'ont été entendues : que ce soit sur la prise en compte d'une négociation en relation avec la réalité de l'inflation, sur le pourcentage de l'augmentation de la valeur du point ou encore sur la date d'effet !

C'est par communiqué de presse que les Fédérations ont appris que l'augmentation du point ne serait que de 3,5 % au 1^{er} octobre ! Lors des RPN des 6 et 20 septembre 2022, l'UCANSS n'était là que pour communiquer les injonctions gouvernementales, fermant la porte à toute négociation avec les Fédérations !

Pis ! En plus du refus d'entendre les revendications légitimes du personnel portées par les Fédérations, ce même Gouvernement organise un odieux chantage en indiquant que cette augmentation, pour s'appliquer, doit recevoir leur signature !

Ce même gouvernement qui a décidé de manière unilatérale les 3,5 % d'augmentation au 1^{er} juillet pour les fonctionnaires, impose à la Sécurité Sociale l'octroi de 3,5 % au 1^{er} octobre !

Ce Gouvernement agit sur les salaires à la Sécu de la même manière que pour les retraites ou l'assurance chômage ! Force Ouvrière condamne ce diktat et n'entend pas plier.

Ce n'est pas au gouvernement de nous dicter ce que nous devons faire. Notre mandat provient des syndiqués et du personnel.

Cependant, après avoir consulté largement les syndiqués et les instances syndicales FO de même que de nombreux salariés dans les différents organismes, la Commission Exécutive de la Section fédérale FO (instance nationale au niveau de la Sécu) réunie le 26 septembre a pris, à l'unanimité, la décision de signer l'augmentation des 3,5 % de la valeur du point.

Cette décision a été prise car nous vivons dans le monde réel et que nous refusons que les agents soient pris en otage et restent sans augmentation à cause d'une Tutelle autoritaire qui n'assume même pas ses positions.

Comme les délégués FO nous l'ont fait remonter à travers les différentes consultations organisées par les syndicats FO dans les organismes : « Signons, mais le combat n'est pas fini ».

La signature de FO ne vaut pas pour solde de tout compte. L'augmentation significative de la valeur du point en relation avec l'inflation reste toujours d'actualité.

Dès à présent, continuons à discuter dans chaque service et organisme, dans les assemblées de personnel, avec les délégués FO et des autres syndicats dans l'unité, des moyens à mettre en œuvre afin d'arracher ce qu'ils nous doivent et pour faire ravalier son mépris à la Tutelle !

Paris, le 30 septembre 2022



FLASH INFO

SALAIRES 2022

L'accord salaire 2022 est ouvert à la signature :

- augmentation de la valeur du point de **3,5 %**,
- à effet au **1er octobre 2022**.

La valeur du point passera de 7.24342 à **7.49694€**.



La **CFDT** acte enfin le dégel de la valeur du point, revendication portée et défendue depuis décembre 2021.

La **CFDT** est consciente que les salariés attendaient une augmentation plus importante.

Pour autant, **c'est un premier pas dans l'indispensable revalorisation des rémunérations !**

 **Dans l'intérêt de tous les salariés de la Sécurité sociale, la **CFDT** signera le 4 octobre, l'accord salaires 2022.**

Pour le pouvoir d'achat et une juste rémunération des salariés, la **CFDT ne lâche rien !**
Le combat continue !



→ Dès le **13 décembre 2022**, date de l'ouverture des négociations salaires 2023, la **CFDT** revendiquera une **nouvelle augmentation collective et pérenne**.

→ Dès **début 2023**, la **CFDT** revendiquera l'ouverture d'une **négociation classification** avec un budget à la hauteur des attentes des salariés.



Retrouvez nous
sur :





Les syndicats CGT disent « NON » à la signature du protocole sur l'augmentation de la valeur du point !

Face à l'inflation, les salariés de la sécu ne se contenteront pas de miettes !

Sous couvert d'une pseudo négociation, l'UCANSS a convoqué les organisations syndicales, les 6 et 20 septembre 2022, pour leur faire part du cadrage des ministères de tutelle :

- Augmentation de la valeur du point de 3,5% la portant à 7.49694 € (soit +0,25€)
- Application de cette mesure au 1^{er} octobre 2022.

Alors que les salariés sont dans l'action depuis bientôt plus d'un an, pour la CGT, le cadrage de l'employeur est inacceptable.

La CGT n'a pas à endosser la responsabilité d'une augmentation de la valeur du point qui ne compense pas la perte de salaire subie depuis plus de 10 ans et qui ne rattrape même pas l'inflation galopante pour l'année 2022. C'est de la seule responsabilité de l'employeur !

61% de syndicats ayant répondu à la consultation sont DEFAVORABLES à la signature du protocole.

La FNPOS CGT ne signe pas ce texte.

C'est bien la mobilisation, impulsée par la CGT, qui a contraint le Ministère à faire une proposition d'augmentation de la valeur du point.

100% des syndicats s'étant prononcés, dans la consultation, sur les suites à donner, demandent la poursuite et l'amplification de la mobilisation.

Le collectif Sécu réaffirme la nécessité de :

- Poursuivre la bataille pour la valeur du point à 10€ dans la perspective de la RPN « salaire » du 13 décembre 2022.
- Maintenir ou déposer, dans tous les organismes, des préavis de grève illimités.

Une lettre ouverte sera adressée à l'UCANSS pour réaffirmer notre revendication de la valeur du point à 10€.

Le Collectif Sécurité Sociale va organiser une rencontre avec les autres organisations syndicales, très rapidement.

Les agents de la Sécurité Sociale ont prouvé par leurs fortes mobilisations qu'ils ne souhaitent pas se contenter de miettes. Tous ensemble, nous devons construire un mouvement encore plus important que le précédent, pour gagner :

- Une nouvelle augmentation de la valeur du point lors de la RPN de décembre,
- La garantie d'une augmentation chaque année.

+ 3,5%, cela ne peut être qu'un acompte !

Soyons plus nombreux et plus forts pour gagner le point à 10€ !



[Lien YouTube](#)



[Lien Facebook](#)



[Lien Twitter](#)



[Lien Instagram](#)

